



TA 221 - CQP Coloriste en tannerie mégisserie spécialisé teinture ou finissage **CQP** NOUVEAUTÉ



contactformation@ctcgroupe.com
+33 (0)4 72 76 10 02

Contactez-nous

Public concerné :

Personnel de tannerie/ mégisserie assurant la mise à la teinte des cuirs, en poste en teinture ou finissage en entreprise.

Objectifs :

- Étudier les couleurs à partir d'échantillons ou de cahiers des charges, préparer et assurer un suivi des formules/recette de teintures pour les opérations en secteur teinture ou finissage des cuirs.
- Élaborer les formules de teintures et réaliser les opérations de mise en production en secteur teinture ou finissage des cuirs.

Méthode pédagogique :

Alternance d'apports théoriques en salle, de mise en œuvre des compétences sur plateformes pédagogiques et de travaux pratiques de chimie également réalisés sur la plateforme tannerie.

Évaluation des acquis :

Questionnaire écrit

Entretien individuel et observation en situation professionnelle

Prérequis :

Aucun



Référence

TA 221

Durée

21 jours - 151 heures

Formateurs

Alizée DE SAINT ROMAIN
Clara DESROCHES
Nathalie HUSTACHE-
MATHIEU
Lionel LAUTESSE



En collaboration avec
ITECH Entreprises

Tarif

7 718 €HT / stagiaire /
parcours de formation
+ forfait repas de 360 €HT
Les entreprises membres
bénéficient de -20% sur le tarif
formation indiqué ci-dessus.

Contenu :

Obtention du CQP

Les certificateurs sont la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche de la maroquinerie et la Fédération française de la tannerie mégisserie.

A l'issue de la formation et sous conditions d'inscription, les candidats peuvent prétendre à l'obtention du CQP Coloriste en tannerie mégisserie spécialisé teinture ou finissage, inscrit au [RNCP sous le numéro 41477](#) - Date d'échéance de l'enregistrement 27/10/2030

Les candidats présentent un dossier qui est composé :

- des éléments de contrôle continu et de ses connaissances ;
- du positionnement final du stagiaire ;
- de l'entretien final entre les formateurs et le stagiaire.

Ce sont les représentants de la CPNEFP qui délivrent le CQP Coloriste en tannerie mégisserie spécialisé teinture ou finissage.

Bloc 1 - Étudier les couleurs à partir d'échantillons ou de cahiers des charges, préparer et assurer un suivi des formules/recette de teintures pour les opérations en secteur teinture ou finissage des cuirs (8 jours - 56 heures)

- Acquérir une vision globale du processus de transformation de la peau en cuir
- Connaître les différentes phases de fabrication du cuir et en particulier les étapes ayant un impact sur la couleur du cuir à obtenir.
- Connaître et comprendre les principes de base de la perception colorée et les bonnes pratiques pour évaluer une couleur.
- Comprendre l'intérêt des analyses laboratoires chimiques et physiques
- Acquérir un langage commun
- Comprendre l'origine des principaux défauts sur le cuir

Bloc 2 (spécialité teinture) - Élaborer les formules de teintures et réaliser les opérations de mise en production en secteur teinture des cuirs (12 jours - 88 heures + 1 jour - 7 heures de suivi en entreprise)

- Comprendre les mécanismes d'action des produits chimiques sur le cuir lors de l'étape de teinture
- Comprendre la théorie de la réalisation d'une teinture
- Connaître les différentes méthodes de mise au point d'une teinture
- Mettre en œuvre la mise au point d'une couleur sous forme de travaux pratiques
- Apprendre à faire des corrections couleur

ou

Bloc 3 (spécialité finissage) - Élaborer les formules de teintures et réaliser les opérations de mise en production en secteur finissage des cuirs (12 jours - 88 heures + 1 jour - 7 heures de suivi en entreprise)

- Comprendre l'importance des différents types de finissage
- Comprendre la théorie de réalisation d'une couleur
- Être en mesure de mettre au point une formule de couleur avec ou sans outil de mesure colorimétrique
- Mettre en œuvre la réalisation de coloris sous forme de travaux pratiques

- Acquérir les techniques de corrections de la teinte

CTC Formation se réserve le droit d'annuler toute session de formation programmée dans les 10 jours ouvrés avant la date de formation en cas de force majeure ou en raison du nombre insuffisant de participants.

Document généré le 03/04/2026 à 07h58